

Groupe de travail inondation

Compte-rendu réunion du 25/04/2024

Liste de présence :

Voir Scan PJ

Introduction de la réunion par le Président de la CCPOA

Monsieur le Président rappelle que le dispositif MIRAPI était expérimental et qu'il a pris fin au 1^{er} janvier 2024. Cependant, la CCPOA est en cours de réalisation d'un PAPI qui devrait aboutir fin 2024 et permettra de déclencher des aides similaires à MIRAPI.

Le travail du GT est donc toujours d'actualité afin de préparer la population à l'arrivée de ce document. Le dernier GT a mis en avant la question des barrages et de la crue de 2018. La CCPOA a donc demandé à Henri Pelizarro, directeur du SMGP, d'intervenir en tant « qu'expert ».

Ordre du jour

1. Retour du précédent GT
2. Retour d'expérience Nord Pas de Calais
3. Le curage

Le diaporama de présentation est annexé au compte rendu.

1. Retour du Précédent GT

Aucune remarque

2. Retour d'expérience Nord Pas de Calais

M. Som de la CCPOA présente le retour d'expérience des élus dans le Nord. En effet, ils ont été invités afin d'échanger avec les élus touchés par les dernières inondations. Ils ont pu constater le désarroi de cette population face à ces inondations, qui sont très différentes du Gaves Réunis.

Les collectivités du département du Nord, depuis les années 2000, ont investi plusieurs dizaines de millions d'euros pour endiguer ou créer des bassins écrêteurs car le territoire du Nord est un secteur historiquement inondable. Ces travaux ont été associés à un discours protecteur des élus. En effet, ils considéraient que les inondations seraient contrées grâce à tous ces ouvrages et les zones ne seraient donc plus inondables...

Tous ces aménagements ont été submergés par les inondations des dernières années entraînant une défiance importante des habitants envers des élus. Elle a entraîné la création de plusieurs théories au sein de la population : Les écluses, le curage ou encore le ruissellement agricole.

Il fait le parallèle entre notre théorie des lâchers de barrage et leur théorie des écluses.

Il présente le fonctionnement de ces écluses et la rumeur comme quoi, malgré les démentis, elles seraient restées fermées, empêchant l'évacuation des eaux, inondant les territoires ruraux pour préserver les agglomérations. Théorie semblable à la théorie des barrages qui sévit sur notre territoire.

Enfin, une étude flash réalisée par les spécialistes de la question a conclu que les inondations récentes étaient liées à la pluviométrie exceptionnelle du secteur.

3. Le curage et les aménagements de protection

L'objet de la réunion est de discuter/échanger sur les effets négatifs mais aussi positifs du curage ou d'aménagement du cours d'eau. En effet, le curage ou la canalisation des gaves sont souvent mis en avant comme la solution miracle aux inondations.

M. Som présente les principes du curage. Il explique qu'il y a plusieurs termes utilisés (Curage, prélèvement, dragage, ...) et il existe plusieurs lieux pour réaliser ces actions (Gaves, Adours, cours d'eau, fossés agricoles, ...). Le curage est donc un terme qui est souvent galvaudé et qui perd son sens premier dans les explications données.

Il rappelle aussi qu'une inondation est du fait de la quantité d'eau mais aussi de la vitesse de l'eau. Le rapport entre les deux permet d'évaluer la puissance d'une inondation. Ce dernier élément est souvent oublié... La solution du curage mis en avant par certains est simplement le fait d'enlever des matériaux/vases/sables du cours d'eau pour faire baisser le niveau d'eau et donc limiter les inondations car les berges sont plus hautes.

Le plus souvent, le curage est associé à la solution de l'endiguement des gaves qui pour but d'éviter que le cours d'eau ne déborde sur notre secteur en le canalisant sans prendre en compte la vitesse générée pour les territoires en aval. Cependant, une telle canalisation provoquera des inondations plus fortes sur les territoires voisins.

M. Pelizarro présente plusieurs opérations de curage ou de transport sédimentaires sur le Gave de Pau et ses affluents menés par le Syndicat. Il rappelle que des opérations de curage sont réalisés sur des cours d'eau où des désordres hydrauliques apparaissent.

Il rappelle que ces désordres apparaissent du fait, le plus souvent, de l'intervention de l'homme. Par exemple, un cours d'eau avec un coude à 90 degrés, en ligne droite ou avec une mini chute n'est pas naturel et a tendance à multiplier les dépôts de sédiments et donc un besoin de curage.



Avant



Après

Ou encore, un cours d'eau en ligne droite, canalisé et non végétalisé à tendance à s'inciser ou à provoquer un nombre important de désordre hydraulique...

Il est vrai qu'aujourd'hui on propose d'autres solutions que le curage systématique : reconfiguration des berges, végétalisations, déplacement et non prélèvement des sédiments, mais des opérations de curage sont réalisées.

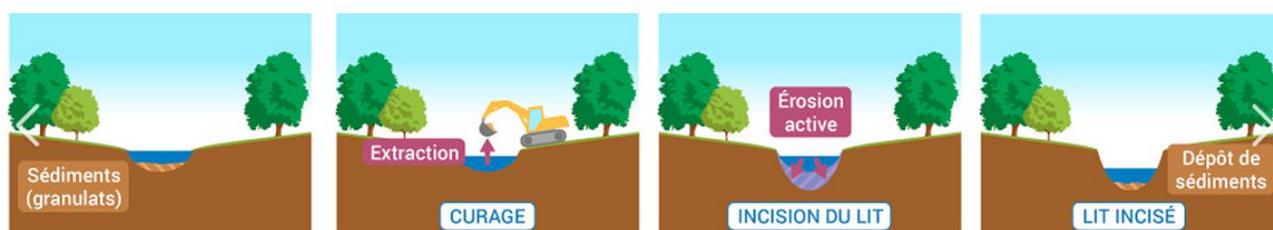
Il faut simplement se dire que le curage n'est pas la solution miracle aux inondations, au contraire...

4. La divagation de l'énergie des gaves/l'incision et ses conséquences

Le principal enjeu mis en avant par les scientifiques ces dernières années est le besoin de divagation de l'énergie des Gaves. C'est-à-dire que le gave se charge en puissance par la quantité d'eau qu'il transporte mais aussi la vitesse qu'il génère. Or, il a besoin de transporter de la matière pour divaguer cette énergie, ralentir et être moins puissant. Le curage des Gaves a pour objectif d'extraire ces sédiments nécessaires à la divagation.

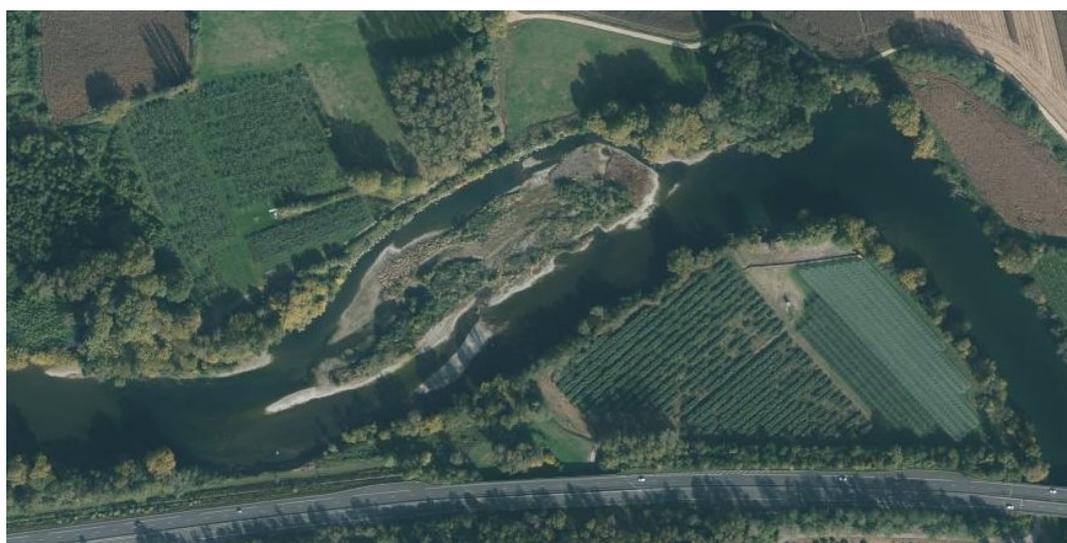
Ce phénomène est aujourd'hui prouvé et les syndicats de rivière réalisent plusieurs opérations de prélèvement ou de déplacement des sédiments pour atténuer les impacts localisés des Gaves. M. Pelizarro confirme mais ajoute que chaque opération est justifiée et doit prouver d'un impact positif sur le gave.

Depuis les années 70, nous avons eu tendance à curer pour prélever des sédiments ou matière, enlevant les capacités du gave à dissiper son énergie. Cette absence de sédiment entraîne plusieurs conséquences concrètes.



Plusieurs habitants font remarquer que des îles apparaissent ou s'agrandissent dans les gaves. Il en conclut que des sédiments se déposent et que les gaves ont besoin d'être curés.

M. Som explique que plusieurs études et relevés ont conclu que les gaves ont depuis, plusieurs années, tendance à s'enfoncer. C'est le phénomène d'incision. Sur le gage d'Oloron, en 20 ans, il s'est incisé de plus de 2 mètres. Ainsi, l'eau baisse et des îles apparaissent ou s'agrandissent.



Ile de Louis Sorde l'Abbaye – 2022



Ile de Louis Sorde l'Abbaye – 1956

Autre exemple de l'incision, les agriculteurs ont rallongé leurs crépines pour pouvoir aller chercher de l'eau dans le lit du gave du fait de l'abaissement du Gave. Des agriculteurs présents confirment le rallongement des crépines. Ils pensaient davantage à une baisse du niveau de la quantité d'eau mais pas à l'enfoncement du gave.

Il prend aussi l'exemple de l'effondrement des berges dans certains secteurs du fait de l'absence d'eau pour les tenir.



Effondrement de berge

La solution habituellement proposée est l'endiguement ou l'enrochement conjointement avec le curage. Cette solution est extrêmement coûteuse et a des conséquences négatives sur long terme sur les territoires en aval et en amont en accélérant l'eau et provoquant l'affaiblissement des berges non protégées.

Enfin, il rappelle que l'incision peut avoir des conséquences graves notamment pour les ouvrages d'art. En effet, les gaves ont tendance à « gratter » le fond et les piles qui soutiennent les ponts ne sont plus assez profondes et l'ouvrage s'effondre.

Plusieurs élus confirment. Ils expliquent que lors de la réparation du pont de Peyrehorade, les plongeurs passés sous les piles du pont... il n'était tenu que par les ancrages aux berges.

Le même phénomène se retrouve sur le pont à Sorde l'Abbaye où le Département vient d'investir plus de 6 millions d'euros.

M. Pelizarro explique ce phénomène a eu lieu sur le pont de Nay aussi et l'institution a été obligé de refaire le seuil qui maintien les piles du pont.

<https://www.institution-adour.fr/continuite-ecologique/actus/operation-gave-de-pau-lancement-des-travaux-sur-le-seuil-de-la-poste-de-nay.html>

Plusieurs témoignage explique que des barges touchent le fond à certains endroits, les acteurs l'imputent automatiquement à un ensablement du gave. Aujourd'hui, les techniciens expliquent que le cours d'eau s'incise et des atterrissements qui étaient sous l'eau apparaissent...

5. Questions diverses

Un membre du groupe de travail explique qu'il est d'accord sur le fait que l'eau qui arrive en amont n'est donc pas la faute des lâchers de barrage. Cependant, il pense qu'il existe un « frein » au niveau de la ville de Bayonne. Il demande donc une étude afin d'étudier cela.

M. Pelizarro lui répond que bien sûr il y a des freins hydrauliques. Les ponts sont un frein anthropomorphique comme le bec du gave est un frein naturel. Mais leur impact est minime et les conséquences pour notre territoire faible. La quantité d'eau qui arrive de l'aval provoquera toujours des inondations même si on enlève tous les freins ou obstacles (ponts ou autres). Il n'y a pas de responsable humain à cela et il faut l'accepter pour pouvoir se protéger. Il prend pour preuve les inondations historiques des siècles derniers, il n'y avait ni les ponts ni les aménagements urbains.

Le Pays d'Orthe est un territoire inondable et restera un territoire inondable.

Un membre du groupe de travail explique que les anciens utilisaient les galets du gave pour construire les maisons et autres. Cela n'a jamais posé de souci...

Les techniciens répondent que les anciens prélevaient quelques centaines de tonnes maximums, à la main ou avec un tracteur.

Lorsque l'on parle du curage des années 70, 80, 90, il faut imaginer des pelles mécaniques, des barges équipées, ... pour une extraction économique dans le lit mineur des Gaves. Des centaines de milliers de tonnes de gravât étaient extraits. Ce n'était pas le même impact sur le gave.

Un membre du GT rappelle que son père a utilisé des galets de Labatut pour construire sa maison à Misson, mais il ajoute que ça lui prenait des jours pour aller chercher des cailloux dans le gave. C'était un travail harassant et la majorité des maisons n'ont qu'un seul mur en galet, le plus exposé car il nécessitait trop d'investissement.

Aujourd'hui, le « curage » interdit est le prélèvement de sédiment (Sable ou galet) dans le lit mineur du gave sans autorisation.

Pistes de travail pour la CCPOA et autres - Organisation d'une prochaine séance sur la gestion de crise